TUILLET ASSOCIES

88B 1956

Société anonyme au capital de 429.080 euros
Siège social : 160/164, Boulevard Haussmann - 75008 Paris
343 541 231 RCS PARIS

G.T.C. de Paris
I M P
27 NOV. 2008
N° DE DÉPOT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 30 AOUT 2008

L'an deux mille huit, et le trente août, à 19h00, les actionnaires de la société TUILLET Associés, se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation régulière du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Michel PELLETIER, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Valérie DAGANNAUD, et Didier MICHEL actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Philippe GAUTIER est désigné comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

La société SLG EXPERTISE représentée par Madame Marion BOLZE, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée à l'assemblée n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée étant composée d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote, celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire ;
- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire ;
- Nomination de Monsieur Philippe MILLAN, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Olivier MAURIN, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Didier MICHEL, en qualité d'administrateur ;
- Ratification du Transfert de siège social.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées ;

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire, la société SLG EXPERTISE SA, décide de nommer en remplacement la société CONTROLE AUDIT CONSEIL SAS, domiciliée 3/5, rue de Metz – 75010 PARIS, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du Commissaire aux comptes suppléant, Madame Isabelle GAREAU, décide de nommer en remplacement Monsieur Patrice PELISSIER, demeurant 3, Avenue Mozart – 75016 PARIS en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

- Philippe MILLAN, né le 24 mai 1958 à FES (Maroc), demeurant 8, villa H.G. RIQUETI – 75015 PARIS ;

pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le nouvel administrateur, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

- Didier MICHEL, né le 14 janvier 1958 à Courbevoie (92), demeurant à Garches (92380), 21 rue Gustave Lambert ;

pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le nouvel administrateur, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

- Olivier MAURIN, né le 5 octobre 1962 à Paris (75017) demeurant 16 rue du Général Leclerc à CHATOU (78400) ;

pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le nouvel administrateur, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 juin 2008, de transférer le siège social au 160 – 164 boulevard Haussmann 75008 PARIS, à compter du 23 juin 2008.

En conséquence, elle approuve également la modification statutaire réalisée par ledit Conseil en vue de procéder aux formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Michel PELLETIER	Valérie DAGANNAUD
Brigitte VAIRA-BETTENCOURT	Jean-Charles BOUCHER
Philippe GAUTIER	Michel DUPIN
Cyril BROGNIART	TUILLET SA
Philippe MILLAN	Didier MICHEL
Olivier MAURIN	Thierry DUMONT
ATD FINANCE SARL	